



Politique de protection de l'environnement

POLITIQUE N°

005

Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption (CERC)

Politiques et procédures du CERC

Déclaration générale de protection de l'environnement



Le CERC reconnaît que ses opérations quotidiennes ont un impact sur l'environnement de plusieurs manières, et s'engage à minimiser les effets potentiellement nuisibles de ses activités partout et à chaque fois que cela est possible.

Cette politique établit des pratiques et des lignes directrices pour que le CERC réduise efficacement l'empreinte carbone et les autres impacts environnementaux de ses activités, tout en fonctionnant avec un budget limité.

Chaque membre de l'équipe est responsable et redevable de sa contribution à la réduction de l'empreinte carbone du CERC. L'équipe est invitée à contribuer en permanence à l'identification et à la mise en œuvre d'opportunités à cet effet. Cette politique sera régulièrement développée pour refléter nos mesures en faveur d'une gestion plus durable.

Nos pratiques

1

Impression

Le CERC n'achète que du papier recyclé pour les impressions de bureau.

Lors de l'impression à usage interne, le CERC imprime en noir et blanc (sauf si l'impression en couleur est absolument nécessaire pour la lisibilité) et en recto-verso. Tous les membres du personnel doivent modifier les paramètres de leur imprimante en conséquence. Ils sont priés de réfléchir à deux fois avant d'imprimer pour leur bureau ou pour des réunions internes.

Pour l'usage externe, le personnel s'efforce de n'imprimer que la version finale du document requis.

Toutes les publications publiques du CERC (rapport annuel, rapports de projets, programmes, etc.) sont imprimées sur du papier 100 % recyclé ou envoyées sous forme numérique.

2

Utilisation de l'énergie

Nous nous efforçons, dans la mesure du possible :

- d'éteindre les lumières, le chauffage et la climatisation dans les pièces qui ne sont pas utilisées, notamment les salles de réunion ;
- de régler les ordinateurs en mode « économie d'énergie » pour consommer moins d'énergie lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- de débrancher tous les équipements électroniques inutilisés, tels que les chargeurs d'ordinateur, avant de quitter le bureau ;
- d'utiliser les équipements électroniques du bureau en mode éco.

3

Nourriture et boissons

Lors des événements organisés par le CERC, comme les réunions du conseil d'administration ou les ateliers, nous servons les repas et les boissons dans des récipients recyclables ou réutilisables. Dans la mesure du possible, l'eau du robinet est fournie.

4

Gestion des déchets

Dans la mesure du possible, tous les déchets doivent être triés dans des poubelles pour le papier, le plastique et les déchets résiduels. Lors des événements internes et externes, nous nous efforçons de ne fournir que de la vaisselle réutilisable.

5

Banque

Le CERC s'efforce, dans la mesure du possible, d'éviter la réception de copies papier des relevés bancaires et autres documents.



CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

 [cerccongo](https://www.facebook.com/cerccongo)

 [cerccongo](https://twitter.com/cerccongo)

 [cerccongo](https://www.linkedin.com/company/cerccongo)

 [cerccongo](https://www.instagram.com/cerccongo)

www.cerc.cd

32, Avenue CPA, Quartier CPA Mushi, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa, RDC

info@cerc.cd · +243 977 757 227

Le CERC est une organisation non gouvernementale (ONG) enregistrée (numéro d'enregistrement : F.92/42579) dotée de la personnalité juridique par le Ministère de la Justice : JUST/SG/20/21311/2021.

Le CERC dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).